



2 **Éditorial**
Xxx
Xxx
Xxx



2 **Le « Clou rouge » aux Bains des Pâquis ou la célébration d'un « paysage culturel »**
Claire Delaloye Morgado

3 **Découvrir le patrimoine bâti: bilan des premiers ateliers de médiation jeune public**
Deborah Chevalier
Alessandra Costa

Grand-Lancy: après le Bachet, la pelle et la pioche sont actives aux Semailles!
Michel Brun

4 **Assemblée générale 2021 au Plaza**
Claire Delaloye Morgado



4 **Lecture**
Valérie Clerc

Fondation Praille-Acacias-Vernets (PAV) : décryptage

Depuis juin 2020, Robert Cramer, ancien président de Patrimoine suisse Genève, a pris la présidence de la Fondation PAV. Cette fondation étatique a pour tâche principale de gérer pour l'État les droits de superficie des terrains occupant le périmètre du PAV. Alerte a rencontré Robert Cramer pour décrypter avec lui l'action et les missions de cette fondation.

En quelques mots, quelles sont les missions de la Fondation PAV ?

– Ses missions sont prévues par la loi qui l'institue. Sa fonction est d'être propriétaire des terrains qui appartiennent à l'État et qui font partie du périmètre du PAV. Étant propriétaire des terrains, la fondation doit veiller à ce que le projet de l'État puisse y être réalisé. Inscrite au Registre du commerce depuis décembre 2020, les terrains appartenant à l'État n'ont été transférés à la fondation qu'en juin 2021, date à laquelle son action a réellement débuté.

La gestion des droits de superficie constitue le noyau dur du travail de la fondation. Concrètement, plusieurs entreprises sont aujourd'hui établies dans le périmètre du PAV. Elles y déploient leurs activités économiques et disposent d'un droit de superficie octroyé par l'État pour une période déterminée. La Fondation PAV a pour but de trouver des solutions pour ces entreprises, afin de récupérer les droits de superficie dont elles disposent, en les rachetant notamment. Une fois récupérés, la fondation devra mettre à disposition lesdits droits à des sociétés et des particuliers qui souhaitent développer dans le périmètre du PAV des projets conformes aux politiques publiques définies par l'État.

Donc, la Fondation PAV fonctionne comme un intermédiaire ?

– Oui, un intermédiaire dont la particularité est d'être propriétaire des terrains de l'État. Cette situation fait figure d'exception, car habituellement ce qui se produit en matière d'aménagement du territoire c'est que l'État fixe les règles par le biais de plans localisés de quartier, dont l'exécution est plus ou moins détaillée.

Dans le cas du PAV, la relation qui s'établit entre l'État et les promoteurs est régie par le droit de superficie. Cela permet à l'État d'aller beaucoup plus loin dans ses exigences d'aménagement. En étant propriétaire, il peut ainsi dire avec précision ce qu'il souhaite ou ne souhaite pas voir se construire.

Combien de personnes œuvrent à la Fondation PAV ?

– Nous sommes une petite équipe de cinq à six personnes, qui sont spécialisées dans les opérations immobilières, liées notamment à l'achat et à la vente des droits de superficie et au calcul de la rente foncière. Par ailleurs, nous avons aussi pour mission de veiller à la qualité des aménagements et à la concrétisation des politiques publiques communales et étatiques.

Parmi les défis de la fondation, la gestion de la qualité occupe une place importante ?

– Comme beaucoup de constructions du PAV seront hautes, il apparaît indispensable de développer une excellente qualité des espaces publics. Il faut absolument que les habitants puissent trouver au-dessous de chez eux un jardin et des espaces verts, conformément au



Robert Cramer

modèle de la « ville du quart d'heure » (c'est-à-dire dont toutes les fonctions utiles se trouvent à 15 minutes de mobilité douce du lieu d'habitation). La Fondation PAV doit être d'autant plus exigeante que le projet immobilier comprend deux-tiers de logements subventionnés destinés aux personnes et aux familles à faible revenus. Donc pour que le lieu respire, il faut parvenir à lui donner de la beauté. Elle doit non seulement se montrer ambitieuse en matière de qualité architecturale, mais aussi particulièrement vigilante à l'égard des espaces publics. Les parcs et les espaces verts se doivent d'être harmonieux, généreux et accueillants pour les résidents et les visiteurs. Afin d'y parvenir, une partie de la rente issue du droit de superficie devra être affectée à la création d'espaces publics de qualité.

Avant d'accéder à la construction, beaucoup de critères doivent être remplis. Est-ce que la Fondation PAV n'assume pas aussi une partie importante de l'arbitrage ?

– Bien sûr, la Fondation PAV assume une part de l'arbitrage. Pour l'entité qui construit, le nombre de critères se répercute sur le montant du droit de superficie. Plus la liste de critères est contraignante, plus les droits de superficie se négocient à la baisse. En ce sens, il est important de rappeler que la Fondation PAV doit restituer dans quarante ans à l'État les terrains sans endettement. Des plans financiers détaillés guident son action.

Outre la qualité, voyez-vous d'autres enjeux majeurs pour le PAV ?

– Pour la Fondation PAV, un défi permanent est d'essayer d'imaginer les critères de la construc-

tion au XXI^e siècle. Chaque époque construit pour répondre aux nécessités auxquelles elle est confrontée. Le changement climatique représente un enjeu majeur aujourd'hui. Dans la construction, cela se traduit par le zéro carbone. Concrètement, cela signifie qu'il faut éviter de démolir, car chaque fois qu'on détruit un bâtiment, on crée une dette en carbone. À l'heure actuelle, il faut s'interroger en amont sur la récupération potentielle des bâtiments existants, en renouant avec ce qui a prévalu dans la construction jusqu'au XVIII^e siècle, où les matériaux étaient rares, à savoir leur réemploi. Par rapport à la protection du patrimoine, cette exigence renforce la volonté de préserver les objets. Toutefois, la fondation ne pourra pas éviter quelques déceptions, car certaines décisions ont déjà été prises et il sera difficile de faire machine arrière.

Voyez-vous votre longue expérience au sein de Patrimoine suisse comme un avantage pour vos nouvelles fonctions ?

– On retire toujours une force d'une expérience qu'on a. Toutefois, les possibilités que la Fondation PAV a d'influencer les décisions en matière de patrimoine sont modestes. La fondation n'exerce pas de pouvoir institutionnel en matière patrimoniale. Je peux, comme tous les citoyens genevois, formuler des avis, mais mon action reste limitée.

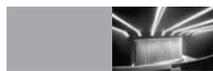
Le PAV est un projet de densification urbaine. Dans ce périmètre, 12 400 nouveaux logements, 6200 emplois sont prévus, ainsi que des infrastructures et des équipements publics. Il n'est pas le seul sur l'arc lémanique. À Lausanne, le projet Métamorphose, de taille comparable, prend forme. Avez-vous des échanges avec vos confrères vaudois ?

– Non, aucun. La Fondation PAV n'entretient pas de rapports institutionnels avec le projet lausannois.

La participation citoyenne est au cœur de Métamorphose, qui développe de nombreux forums participatifs. Est-ce quelque chose qui vous inspire ?

– Il faut voir à quel niveau les choses se passent. Pour la fondation, le lieu où l'on peut imaginer une participation citoyenne est celui du projet constructif. Ce sont des questions qu'on est en droit de se poser lorsque la mobilisation des droits de superficie est en jeu. Le PAV n'en est pas encore là. D'ailleurs, il n'y a pas que l'exemple de Métamorphose, les coopératives à Genève attachent depuis longtemps une grande importance à la participation. Ces démarches sont extrêmement intéressantes et dans un stade ultérieur la Fondation PAV ne manquera pas de s'y pencher.

Propos recueillis par Valérie Clerc
suite en page 2



Titre?

Pauline Nerfin, Lionel Spicher
Coprésidence de Patrimoine suisse Genève

Fondation PAV : décryptage

Entretien avec Robert Cramer,
suite de la première page

Le nombre de logements et d'emplois créés par le projet est régulièrement rappelé, mais qu'en est-il de la durabilité sociale et culturelle ?

– Tout ce qui relève des politiques d'aménagement échappe à la Fondation PAV. En revanche, ce qui est de notre compétence, c'est le droit de superficie. Dans ce cadre-là, il y a beaucoup de place pour des réflexions et des exigences en matière de durabilité. La volonté de verdifier le quartier et de remettre des cours d'eau à ciel ouvert en fait partie. Les réflexions se poursuivent dans une multitude de domaines

en collaboration avec les communes qui sont responsables des politiques de proximité et des politiques culturelles.

À terme, à titre personnel, envisagez-vous d'habiter le PAV ?

– Certainement. Il y a même des endroits proches des voies de chemins de fer dans lesquels je me serais bien vu habiter, malheureusement les nuisances sonores ont placé ces terrains hors de la zone de résidence. Je pense que beaucoup d'endroits du PAV auront du charme, notamment autour du parc.

Propos recueillis par Valérie Clerc

Merci de soutenir nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte PostFinance 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève

Le « Clou rouge » aux Bains des Pâquis ou la célébration d'un « paysage culturel »

Les cantons romands reconduisent cette année l'action « Clou rouge » (voir www.leclourouge.ch) qui, pour cette nouvelle édition, questionne nos paysages culturels. Après le Lavaux, les chemins clunisiens dans le canton de Vaud, la commune de Chamoson en Valais ou encore le jardin botanique de Neuchâtel, le Clou rouge a fait escale à Genève. Il a été déposé le 9 octobre, pour deux semaines, aux Bains des Pâquis, pour ouvrir la discussion autour de la rade, site emblématique si cher aux Genevois-es.

À l'occasion de la pose du « Clou rouge » Patrimoine suisse Genève a organisé, en collaboration avec le groupe culture des Bains des Pâquis, dans le cadre des « cafés philos », une table ronde réunissant différents intervenants pour évoquer l'histoire et l'avenir de la rade, son développement, de même que la valorisation de ses quais. La modération était assurée par Robert Cramer, notre ancien président.

Le cadre historique a tout d'abord été brossé par l'historienne de l'art Erica Deuber Ziegler qui est revenue sur l'évolution de la rade, intimement liée au développement de la ville ainsi qu'aux changements de société. Historiquement port utile et fonctionnel, la rade deviendra dès le XIX^e siècle une destination de plaisance pour le touriste en quête de romantisme. Dès lors, et sous l'impulsion de l'ingénieur cantonal Guillaume-Henri Dufour, la rade ne cessera de faire l'objet de projets ambitieux d'assainissement et d'embellissement. Et si les confrontations n'ont de cesse entre les besoins et les usages, une règle d'or a jusqu'ici été respectée, celle de l'épannelage, pour respecter les vues de la Vieille Ville sur le lac et, inversement, du lac vers le paysage grandiose dans lequel s'insère Genève.

Les représentants de l'État et de la Ville de Genève, Alexandre Wisard, directeur du Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche du canton, ainsi que Gilles Doesseger, adjoint de direction au Service de l'urbanisme de la Ville de Genève, ont présenté les projets actuels et à venir. Le premier est revenu sur la conception et la réalisation de la plage des Eaux-Vives et du nouveau Port Noir qui, à terme, permettra de



Le Clou rouge dans la rade.

libérer les quais des différentes entreprises et autres services. Il a annoncé également le concours à venir pour un nouveau bâtiment pour la police de la navigation qui pourrait, faute de place, occuper le plan d'eau. Gilles Doesseger quant à lui s'est exprimé sur la vaste démarche participative pour l'image directrice de la rade qui servira de base à la prochaine révision du plan directeur communal. Les quais désormais « libérés » devront être réaménagés pour répondre aux nouvelles attentes de la population.

L'architecte-paysagiste Valérie Hoffmeyer nous a fait prendre de la hauteur. Elle a présenté la rade comme un site d'arrivée, mais aussi de départ, non plus comme une fin mais comme une ouverture. Et de cette nouvelle perception, elle a interrogé le public sur un « projet paysage » qu'elle appelle de ses vœux pour ce site exceptionnel. Certes, il faut entendre les usagers, mais il faut surtout s'entourer de professionnels qui devront prendre en compte tous les différents éléments de ce site, l'eau, le bâti, le patrimoine, les arbres, les vues, la mobilité... pour formuler des choix qui devront anticiper ce « projet paysage ».

Ces choix, dans ce lieu patrimonial par excellence, amèneront à un projet qui devra permettre à la rade de poursuivre son histoire. Après ces riches échanges, le public s'est déplacé au bout de la jetée pour la pose du Clou rouge, animée par nos deux coprésidents, Pauline Nerfin et Lionel Spicher, et pour profiter d'une vue exceptionnelle sur la rade, un « paysage culturel » dont on ne se lasse pas.

Claire Delaloye Morgado

Découvrir le patrimoine bâti : bilan des premiers ateliers de médiation jeune public

À l'occasion des Journées découvertes 2021 du DIP, nous avons eu l'opportunité d'animer des ateliers de médiation autour du patrimoine bâti auprès d'élèves de 8 à 12 ans dans douze classes du canton. Afin de préparer ces ateliers et d'apprendre de la riche expérience de médiation de nos collègues zurichoïses, le groupe « Sensibilisation au jeune public » avait profité d'une excursion à la villa Patumbah à Zurich.

Les élèves genevois se sont très volontiers laissés prendre au jeu de cette activité conçue par Patrimoine suisse Genève et l'Office du patrimoine et des sites qui les invitait à entrer en contact avec le patrimoine bâti et à comprendre selon quels critères les experts se prononcent en faveur de sa conservation et de sa protection. Appliquées à l'environnement qui leur est familier, les notions d'importance historique, de beauté, d'ancienneté des bâtiments de même que leur technique de

construction ou encore leur lien avec une personne célèbre ont ainsi été discutées. Suite à cette introduction théorique, les élèves ont pu aiguïser leur regard lors d'un moment plus ludique en complétant un domino présentant des vues d'ensemble et de détail de 17 monuments classés de toute la Suisse. À travers ce jeu d'équipe, sensibiliser les enfants aux caractéristiques formelles et à la diversité des bâtiments d'importance patrimoniale était véritablement une partie de plaisir ! Preuve en

est : lorsque dans un second temps les élèves présentaient par groupes un des monuments du domino sur la base de fiches thématiques fournies, ils étaient le plus souvent à même d'expliquer à leurs camarades les raisons pour lesquelles ce monument est ou a été protégé et ce qu'ils lui ont trouvé d'attrayant ou encore d'intrigant. Le béton brut ne laisse visiblement personne indifférent, le barrage de la Grande Dixence et l'église Saint-Nicolas à Hérémence ayant souvent été choisis !

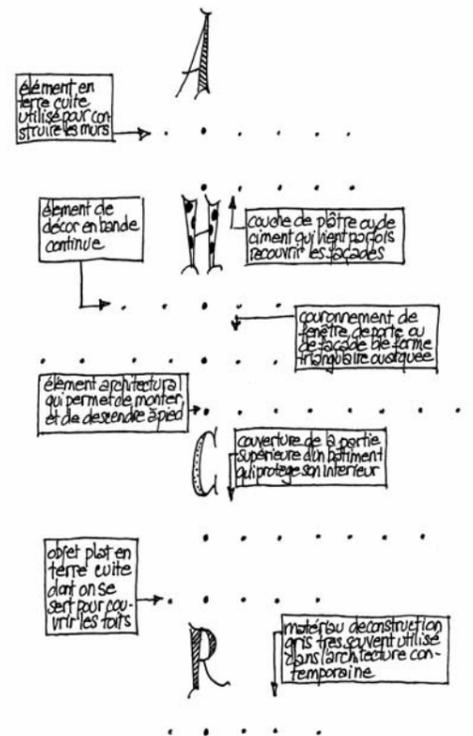
Enfin, les élèves ont pu mettre en application les principes de protection du patrimoine bâti et le vocabulaire employé durant l'atelier à travers une lecture architecturale de leur école, depuis son préau le plus souvent. Leur carnet d'enquête à la main, les experts du patrimoine en herbe se sont prononcés sur les aspects positifs et négatifs de leur bâtiment, du point de vue de l'usage quotidien qu'ils en font, et ont voté quant à l'intérêt de le conserver ou non. Ils ont manifesté une curiosité certaine à nommer et à toucher les matériaux, surtout pour les écoles *Heimatstil*. Par ailleurs, les enfants ont souvent exprimé de l'attachement à leur école, le critère du lien affectif déterminant souvent l'issue de leur vote.

Le bilan qu'on peut tirer de cette première édition d'ateliers est assurément positif et il a rendu visible le potentiel d'activités de ce type. Celles-ci pourraient être complétées par des visites itinérantes en ville et par la mise en place de modules plus étendus, dont cet atelier serait l'élément initial, à proposer dans les écoles durant toute l'année scolaire.

*Deborah Chevalier et Alessandra Costa
historiennes de l'art*



Domino de monuments classés de Suisse.



Le mot mystère...

Grand Lancy : après le Bachet, la pelle et la pioche sont actives aux Semailles !

Lors d'une promenade dans le quartier de mon enfance, j'ai constaté que la plupart des petites maisons et villas du vaste espace situé entre l'avenue du Curé-Baud et l'avenue des Communes-Réunies viennent d'être démolies. Elles font place à un aménagement d'immeubles d'habitation prévu de longue date par une série de plans localisés de quartier (PLQ) qui ont fait l'objet de nombreux recours et interventions associatives locales.

C'est moins la construction de nouveaux immeubles à densité plus élevée qui interroge que les plans d'urbanisme, si on ose appeler ainsi des implantations sans planification générale lisible. Désormais bien vieillies, ces PLQ ne prennent pas en considération la mémoire du quartier, ce qu'il aurait été possible de faire en maintenant, au sein d'une forme de cité jardin, quelques villas locatives représentatives de l'habitat campagnard du premier tiers du XX^e siècle au croisement des chemins des Semailles et des Rambossons. Dès que les derniers propriétaires auront vendu, le quartier sera à terme définitivement rasé. La CMNS avait pourtant relevé l'intérêt patrimonial de certaines maisons. Celle d'un horticulteur au 18, chemin des Semailles,

récemment démolie, et le n° 20 pour le moment épargné. Le n° 17 du même chemin, construit par de simples maçons venus d'Italie, illustre bien ce type de construction populaire comprenant six appartements avec leurs vérandas et des jardinets. De même, la villa individuelle au 17, chemin des Rambossons et quelques autres (voir dans *Alerte* n° 124, été 2013, l'article d'Erica Deuber Ziegler, dont c'est aussi le quartier d'enfance). En lieu et place, on se trouvera désormais en présence d'une juxtaposition d'immeubles érigés selon les désastreux anciens standards d'aménagement de la périphérie urbaine, qu'on croyait pourtant révolus. Tout cela est bien triste, peu poétique et irrespectueux du passé et de notre patrimoine. (Pour consulter les plans de ce quartier : voir notamment sur internet PLQ Rambossons).

N.B. : en date du samedi 27 novembre, j'ai organisé une promenade au Grand-Lancy qui a permis aux membres de Patrimoine suisse Genève de se rendre compte des lieux protégés des vals de l'Aire et du Voiret ainsi que du réaménagement urbanistique du quartier des Semailles. En fin de matinée, la Société Henry Dunant nous a aimablement offert le verre de l'amitié avec une visite de la chapelle restaurée, sous la conduite de son président Roger Durand.

Michel Brun



Maison Lorenzini, chemin des Semailles 17.

Michel Brun



Assemblée générale 2021 au Plaza

Patrimoine suisse Genève a tenu son assemblée générale le 16 octobre 2021 au cinéma Le Plaza. Notre association était très heureuse de pouvoir retrouver ses membres pour cette occasion en un lieu qui lui est cher puisque nous avions demandé sa mise sous protection il y a vingt ans déjà! Nous remercions la Fondation Plaza de nous avoir ouvert les portes de ce cinéma mythique et nous nous réjouissons qu'il puisse bientôt revivre, sous une nouvelle forme, après tant de batailles menées par différents milieux pour sa sauvegarde.

Les coprésidents de Patrimoine suisse Genève ont présenté, avec les responsables des différents groupes de travail, le rapport d'activité de l'année écoulée. Malgré quelques incertitudes liées à la pandémie, le travail de suivi des dossiers, d'échanges, de diffusion, de sensibilisation (voir page 3), de visites et de rédaction de notre journal *Alerte*, etc., a pu être maintenu. Les comptes ont été présentés par notre trésorier qui s'est félicité, pour le dernier exercice qu'il présentait, de voir une certaine embellie grâce à la vente du livre XIX^e et de généreux legs¹.

Après l'approbation des différents rapports ainsi que de la nouvelle composition du comité (voir ci-contre) et quelques derniers échanges avec l'assemblée, les visites du quartier des Pâquis ou de celui de Saint-Gervais, inspirées de notre dernier ouvrage, étaient proposées aux membres pour clore cette belle matinée.

Claire Delaloye Morgado

¹ Vous pouvez retrouver notre rapport annuel sur notre site internet www.patrimoinegeneve.ch

COMITÉ

Pauline Nerfin, coprésidente
Lionel Spicher, coprésident
Marcellin Barthassat
Dominique Baud
Giorgio Bello
Quentin Beran
Philippe Beuchat
Christian Bischoff
Michel Brun
Isabelle Brunier
Lola Cholakian Lombard
Catherine Courtiau
Raymond Courvoisier
Robert Cramer
Marc De Tassigny
Christian Foehr
Monika Grosmann
Hugues Hiltbold
Raymond Jourdan
Jean-Philippe Koch
Jean-Pierre Lewerer
Alain Maunoir
Didier Mottiez
Evelyn Riedener
Daniel Rinaldi
Bernard Zumthor



Façade principale de l'église luthérienne.

Lecture

Catherine Courtiau
L'Église luthérienne de Genève
Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS), 2021, 48 pages
Texte disponible en français, allemand et anglais

Sur la place du Bourg-de-Four, au cœur de la cité, se dresse à l'intersection des rues Verdaine et de la Fontaine, une « maison de maître », dont beaucoup ignorent l'histoire. C'est dans la collection des « Guides d'art et d'histoire de la Suisse » que l'historienne de l'art et de l'architecture Catherine Courtiau revient sur l'étonnante destinée de l'Église luthérienne de Genève.

Mandatée en 2019 par l'Office du patrimoine et des sites pour réaliser une étude historique et architecturale du bâtiment, Catherine Courtiau livre la synthèse de ses recherches dans un guide richement illustré. Classée monument historique par le Conseil d'État en 1921 (MS-c 52), l'église luthérienne, construite entre 1762 et 1766, marque un jalon important dans la progressive ouverture de la Genève calviniste.

Après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, qui interdit aux luthériens établis à Lyon de pratiquer leur religion, six négociants de la ville demandent aux autorités genevoises de pouvoir exercer leur culte dans la cité lémanique. Compte tenu de la séparation prévalant depuis le XVI^e siècle entre calvinistes et luthériens, un accord n'est pas évident. En 1707, toutefois, la requête de la communauté luthérienne est acceptée par les autorités et un premier culte peut être célébré.

D'abord réunie chez des particuliers, la communauté luthérienne cherche à s'établir durablement à Genève. En 1762, la mise en

vente du château de Coudrée, maison forte médiévale, en fournit l'occasion. Les autorités acceptent la transaction pour autant qu'un particulier achète en son nom l'édifice. La nouvelle affectation des lieux, éloignée des fonctions initiales du château, précipite sa démolition et donne corps à l'église qu'on connaît aujourd'hui, dépourvue, comme exigé, de tout signe extérieur d'appartenance religieuse.

Cette « maison de maître » est parée d'un élégant portail en fer forgé de Jean-Conrad Staib (c.1737-1809), à qui l'on doit notamment les grilles du balcon central de l'hôtel Lullin-de Saussure.

C'est une histoire dense que Catherine Courtiau a su retracer, avec le souci d'exactitude qu'on lui connaît. Parmi les points forts de l'analyse de l'auteur, la succession des propriétaires des lieux ainsi que la biographie des maîtres-maçons qui se sont relayés sur le chantier au XVIII^e siècle constituent des renseignements précieux. En outre, une visite détaillée de l'édifice permet de contextualiser les interventions majeures sur le bâtiment. La description des objets d'art, dont l'impressionnant vitrail de l'artiste allemand Jochem Poensgen (*1931), la chaire et les orgues qui constituent les pièces les plus singulières, contribue à faire de l'ouvrage un compagnon idéal pour aller à la rencontre de cet édifice peu commun.

Une présentation publique de l'ouvrage se déroulera au printemps 2022 sur place, en présence de l'auteur. La date de la manifestation sera communiquée ultérieurement dans *Alerte*.

Valérie Clerc

Prix: 16.- (membres SHAS 11.-)
À commander en ligne:
shop.gsk.ch/fr/l-eglise-lutherienne-de-geneve.html ou auprès du **secrétariat de l'Église luthérienne:**
sekretariat@luther-genf.ch (en allemand)
office@genevalutheran.ch (en anglais)

Patrimoine suisse Genève
 vous adresse ses meilleurs vœux
 pour
2022

**Un magnifique cadeau pour les fêtes:
 l'ouvrage «XIX^e»!
 N'hésitez pas et passez commande
 à l'aide du coupon ci-dessous.**

Commande «XIX^e»



XIX^e. Un siècle d'architectures à Genève (1814-1914)
 Une publication de Patrimoine suisse Genève sous la direction de Pauline Nerfin. 362 notices, 496 pages richement illustrées.

Je commande _____ ex.

Prix de vente public: 54.-

Membres: 48.-

Nom	Prénom
Adresse	
N° postal, lieu	
Profession	Courriel
Date	Signature

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-

membre de soutien 150.-

Je m'abonne à alerte

4 numéros (un an) pour 20.-

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

alerte

Paraît 4 x l'an
Éditrice Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Coprésidence Pauline Nerfin, Lionel Spicher

Rédaction Isabelle Brunier, Claire Delaloye Morgado
Ont collaboré à ce numéro
 Michel Brun, Deborah Chevalier, Valérie Clerc, Alessandra Costa, Bernard Zumthor

Secrétariat Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
 tél. 022 786 70 50. info@patrimoinegeneve.ch
 Compte PostFinance 12-5790-2
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
 Imprimé sur papier 100% recyclé
 Moléson Impressions, Meyrin
 © 2021, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution: printemps 2022
 Délai rédactionnel: 24.1.2022